

Formulaire d'inscription à formations à la LfPC par visioconférence

1 formulaire par personne svp

Date :

Nom :	Prénom :		
Rue et n° :	Bte n°:	CP :	Localité :
E-mail ¹ :	Fixe et GSM :		
Lien avec la surdité :			

Sexe	Sourd Oui/Non	Niveau LfPC *	Date de naissance :	Dates de la formation à définir ensemble
				TARIF : voir site internet http://www.lpcbelgique.be/Formations

Montant de la formation :	
Cotisation :	
Don (facultatif) à l'Association ² :	
Total à payer :	

NIVEAUX LfPC :

1 => **débutant** : ne connaît pas la LfPC ; initiation ; première formation à la LfPC

2 => **intermédiaire**, modeste, mais déjà initié aux clés : code hésitant

3 => **avancé**, niveau moyen : => bonne connaissance du code, souhaite améliorer sa fluidité ses automatismes et corriger d'éventuels petits défauts de code

Remboursement en cas de désistement de votre part : avant 30 jours, en fonction des possibilités. À moins de 30 jours, aucun remboursement

En participant à cette formation, vous acceptez que des photos de vous soient éventuellement utilisées par l'ASBL. Sinon, faites-le nous savoir !

Les dons pourront aider l'Association à favoriser les familles ayant de bas revenus à participer aux formations.

Si le coût constituait un obstacle à votre participation (seulement valable pour les familles), contactez Sophie De Bock (02/888.15.78), les échanges resteront confidentiels.

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription dûment complété : **de préférence par mail => inscriptions@lpcbelgique.be**

L'inscription vous sera **confirmée** selon l'ordre de réception des formulaires ET du paiement.

Compte (Belfius) ALPC Belgique :

IBAN BE21 0682 0979 8903

(BIC : GKCCBEBB)

ALPC Belgique asbl - 75, rue Lesbroussart B-1050 Bruxelles +32 (0) 492/42.23.64 **ou** 02/888 15 78

¹ Un email important sera envoyé, juste avant la formation, à toutes les personnes dont nous possédons l'adresse mail + Le Petit Codeur (trimestriel).

² En cas de don, indiquez le mot « Don » et son montant dans la communication. A partir de 40 euros : déduction fiscale. Depuis 2024 numéro national obligatoire pour recevoir une attestation.